

Les modes de régulation de la reproduction humaine

Incidences sur la fécondité et la santé

Colloque international de Delphes (6-10 octobre 1992)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Espace, développement, régulation démographique : du local au planétaire

André ETCHELECOU

Institut de Recherches sur les Sociétés et l'Aménagement,
Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau, France

L'étude de la relation entre espace, développement, régulation démographique, est de champ transdisciplinaire. Cependant, la démographie reste au coeur de la compréhension de cette relation car les comportements face à la vie sont des révélateurs d'un état de développement des sociétés, c'est-à-dire du type d'association entre population et ressources, d'autant qu'ils peuvent être souvent précisés sur de longues durées.

Il est acquis de considérer la transition démographique comme un processus évolutif universel. Il serait plus exact de considérer ainsi l'ensemble du processus de régulation démographique dont la transition démographique n'est que la phase historique la plus spectaculaire. En effet, on peut considérer que si toutes les formes de sociétés coutumières (ou primitives) ont tendance à accroître leur population, il arrive nécessairement qu'une capacité soit jugée maximale au regard des possibilités de ressources localement disponibles. Le processus de modernité caractérisé par la double révolution économique (d'une économie de subsistance à une économie de production) et démographique (d'une forte à une faible fécondité) s'effectue selon des modalités parfois spécifiques selon les sociétés mais s'oriente également vers une limitation démographique, à terme inéluctable. Les liens entre espace, développement et démographie ne peuvent être compris que par référence au territoire.

I - Le système et les stratégies de régulation démographique

Les sociétés humaines tendent à vivre avec l'environnement naturel selon le principe de plus grand intérêt en essayant notamment de transformer des contraintes spatiales en avantages. Ainsi peuvent naître des systèmes⁽¹⁾ qui, en optimisant les rapports contraintes-avantages, définissent des formes sociales et économiques qui ont pu se stabiliser pendant des siècles. Alors, l'objectif dans la dynamique démographique est d'atteindre un état stationnaire. Les systèmes reposant sur des équilibres entre ressources et peuplement, tout décalage durable aussi bien dans les disponibilités vivrières que dans l'accroissement démographique entraîne des adaptations sociétales, notamment

(1) Ensemble intégré et socialement acceptable d'interrelations entre les éléments naturels et humains.

dans les comportements démographiques. C'est pourquoi les sociétés adoptent des stratégies de régulation.

Dans les sociétés coutumières, tant que la capacité maximale de peuplement n'est pas atteinte, c'est-à-dire tant qu'il y aura suffisamment de moyens de subsistance pour la population présente, il n'apparaît pas de conduites collectives conscientes ou inconscientes pour limiter la population. Ce n'est que lorsque l'ajout d'individus entraîne une menace de déstabiliser l'ordre social que sont inventées des stratégies de régulation. Alors une famille sera remplacée par une autre famille⁽²⁾. C'est ce principe de précaution salutaire qui, inconsciemment peut-être, fait choisir l'objectif de l'état stationnaire.

A la lumière de l'analyse d'un système [A. Etchelecou, 1991 a], on peut mieux comprendre l'intérêt voire la nécessité d'une population stationnaire pour présenter les principales stratégies de régulation du peuplement, dès lors qu'apparaît une perception sociale de baisse de mortalité. En excluant l'émigration définitive, cinq cas possibles de situation peuvent être identifiés pour limiter le peuplement :

- deux, sans limitation de la fréquence des rapports sexuels par femme :
 - 1) par avortements provoqués⁽³⁾,
 - 2) par morts volontaires (dont infanticides),
- trois, avec limitation de la fréquence des rapports sexuels par femme (ou des rapports fécondants) :
 - 3) par accroissement des intervalles entre naissances (coït interrompu, allaitement prolongé, séparation coutumière ou saisonnière des conjoints, polygynie),
 - 4) par augmentation des célibataires, la fécondité illégitime et le remariage étant socialement réprouvés,
 - 5) par élévation de l'âge au mariage.

Parmi les situations décrites, la cinquième est fréquemment rencontrée. Elle illustre le caractère inconscient que peut prendre une stratégie de régulation du peuplement. En effet « *le travail commande* ». Il faut remplacer les parents lorsque l'un d'eux disparaît ou lorsque leurs forces deviennent insuffisantes pour assurer les moyens de subsistance à leur descendance. Alors « on » marie un enfant, l'aîné ou le plus capable, qui devient l'héritier et doit assumer toutes les fonctions parentales (reproduction mais aussi chef de lignée avec les pouvoirs et les charges). Ceci autorise en moyenne le mariage de deux enfants par famille : avec la forte mortalité pré-transitionnelle, même avec sept ou huit naissances par couples, c'est idéal dans la mesure où en plus des deux enfants mariés, il reste un parfois deux enfants non mariés qui procurent une main d'œuvre avantageuse. L'amélioration des conditions de survie (moins de disette, d'épidémie, de guerre) entraîne un allongement de la durée d'activité parentale. Dès

⁽²⁾ La famille, « phénomène présent dans tous les types de sociétés » [C. Lévi-Strauss, 1956] avec parfois des formes d'association entre individus surprenantes [F. Héritier-Augé, 1988].

⁽³⁾ Comme au milieu du XIX^e siècle en Hongrie [cf. A-J Coale, 1986, citation p. 16].

lors, il n'est pas besoin de remplacer trop tôt les parents et, ainsi, le mariage se fait à un âge plus avancé. Ainsi, *le mariage tardif naît avec la hausse de l'espérance de vie.*

L'âge au mariage retardé a trois conséquences positives pour réguler le peuplement : une diminution des candidats au mariage (par la mortalité puisque l'intervalle naissance-mariage s'allonge), une diminution de la période potentielle de fécondité (donc une diminution du nombre d'enfants par famille dans un régime de fécondité non dirigée (Livi Bacci, 1986)), et une diminution de la proportion de ceux qui ne se marient pas. Cette dernière conséquence est particulièrement nette dans le système de la famille-souche⁽⁴⁾ comme le montre le tableau ci-dessous qui modélise quelques cas de situations de mortalité et de fécondité.

TABLEAU 1 - POURCENTAGE DE CELIBATAIRES A L'AGE AU MARIAGE DANS LE SYSTEME DE LA FAMILLE-SOUCHE SUIVANT LA DESCENDANCE, POUR QUATRE NIVEAUX DE MORTALITE ET DEUX VALEURS-TYPES DE L'AGE AU MARIAGE, DANS UNE POPULATION FERMEE⁽⁵⁾

Naissances par famille	e ₀ = 20 âge au mariage		e ₀ = 23-25 âge au mariage		e ₀ = 28-29 âge au mariage		e ₀ = 38-39 âge au mariage	
	20	30	20	30	20	30	20	30
4	-	-	-	-	-	-	19,5	11,8
5	-	-	4,8	-	13,0	4,0	35,6	29,5
6	15,2	-	20,6	8,7	27,5	20,0	46,3	41,2
7	27,3	10,7	32,0	21,7	37,9	31,5	54,0	49,6

⁽⁴⁾ Les typologies sur la famille et sur le mariage ont un intérêt opératoire mais ne sauraient nécessairement rendre compte de réelles catégories. L'évolution du ménage-complexe au ménage-nucléaire ne serait-elle pas un processus général vers la diversification des formes d'union [L. Roussel, 1989] ? En France, en 1856, dans tous les départements le nombre moyen d'adultes par ménage est supérieur à 2 [H. Le Bras, 1986 a, p. 117].

⁽⁵⁾ Exemple du mode de calcul :

Si nous observons 500 familles avec 6 naissances, nous comptons 3 000 naissances. En considérant que l'âge au mariage est de 20 ans et la probabilité de survie de la naissance au 20^e anniversaire est de 0,393 (cela correspond à une espérance de vie à la naissance de 20 ans en moyenne) parmi les 3 000 naissances, il reste à 20 ans 1 179 survivants (3 000 x 0,393). Or le système coutumier n'autorisant que 500 mariages, soit 1 000 enfants mariés (500 garçons, 500 filles dans une population fermée), la proportion de célibataires serait donc de 15,2 % (179 / 1 179). Les autres données du tableau ont été établies selon ce raisonnement.

Plus le niveau général de mortalité est élevé, plus net est le « gain en célibataires » obtenu avec un mariage tardif.

En considérant que le seuil limite d'acceptation sociale serait de 30 %⁽⁶⁾ de célibataires d'une génération, deux enfants pouvant se marier, l'âge au mariage tardif resterait une modalité suffisante de régulation démographique au moins jusqu'à $e_0 \approx 33-35$ ans dans le cas de 6 enfants par famille, et au moins jusqu'à $e_0 \approx 38-40$ ans avec 5 enfants par famille. Avec les entrées dans les ordres religieux, l'âge tardif au mariage pourrait être suffisant même avec une espérance de vie supérieure à celles indiquées.

Cette stratégie « inconsciente » reste vraisemblablement la règle de régulation la plus universelle dès lors que la capacité de peuplement maximale (optimale) est atteinte, que le nombre des enfants survivants à l'âge au mariage dépasse deux, que les « maisons » ne peuvent plus être subdivisées sans compromettre le devenir des générations⁽⁷⁾.

II - La spatialisation de l'évolution historique : un fait, non un hasard

Dans l'état coutumier, c'est sur un même cadre spatial que se joue l'existence des individus, au sein d'une société qui se doit d'atteindre un niveau suffisant (sinon optimal) d'organisation communautaire et spatiale afin d'assurer avec la meilleure intelligence l'adaptation de l'Homme au Milieu. Car l'exigence de solidarité s'impose pour la survie. C'est tout particulièrement le cas dans les zones aux contraintes spatiales fortes où domine la propriété collective des terres⁽⁸⁾. La démographie est résumée dans la capacité du peuplement : trop faible, il est un handicap en raison de l'importance de la main d'œuvre pour assurer la subsistance ; trop élevé, il dépasse les potentialités de subsistance. La mortalité baissant, de nouvelles stratégies doivent être adoptées car le mariage tardif ne peut pas aller trop au-delà de 30 ans et la proportion de célibataires ne peut pas être trop forte sans qu'il y ait risque d'éclatement de la cohésion communautaire ; d'où la naissance de l'émigration définitive des « cadets ».

Les conséquences de cette nouvelle stratégie de régulation sont doubles : elle permet la pérennité de systèmes coutumiers dans les pays de départ, elle permet l'adoption de comportements nouveaux dans les zones géographiques d'accueil, les villes en particulier, l'émigrant ayant une propension plus marquée que ses compatriotes restés au « pays » à accepter l'innovation car allégé de la chape communautaire des normes et des valeurs des sociétés locales d'origine.

⁽⁶⁾ L'émigration ne touche pas toujours les deux sexes de la même façon ; alors une proportion de célibataires supérieure à 30 % pour un des deux sexes résultant du déséquilibre des effectifs à l'âge au mariage ne doit pas être interprétée comme une situation normale de régulation.

⁽⁷⁾ Cf. tous les exemples cités par Hajnal [1965] pour les pays européens. L'élévation de l'âge au mariage est le seul responsable de la variation de la fécondité de l'Angleterre de 1550 à 1870 [A.-J. Coale 1986, p. 18]. En Chine, l'âge au premier mariage des filles est passé de 17,6 ans en 1930 à 22,5 ans en 1982 [J.-C. Chesnais, 1986]. Au Maghreb, de 1970 à 1982, l'âge moyen au mariage s'est élevé de quatre ans (*Le Monde*, 15 mars 1991). L'âge tardif au mariage précède la baisse durable de la fécondité [D.-S. Reher et P.-L. Iriso-Napal, 1989, p. 415] ; voir encore pour la Catalogne [J. Bénavente, 1989]. « La hausse de l'âge au premier mariage à partir des années 1760 est due à l'allongement de la vie des parents mariés » [B. Garnot, 1987 p. 27]. Au Togo, « la possibilité de créer sa propre unité de production est conditionnée par le mariage. Le premier fils d'une femme doit attendre, pour se marier, que sa mère ait terminé sa descendance » [M. Pilon, 1984].

⁽⁸⁾ Par exemple en montagne (France ou Népal [S. Kobayashi, 1991]).

Les lieux d'échanges et d'innovations sont des espaces attractifs par lesquels rayonnent les chemins de la modernité dans le domaine économique mais aussi pour les comportements démographiques. Les régions à fort système coutumier deviennent répulsives pour les individus déconsidérés par le système⁽⁹⁾. Par leur fermeture sur l'extérieur, les espaces à système fort ont suscité peu d'innovations techniques internes qui auraient pu autoriser un accroissement de population. Ainsi, par la combinaison des espaces répulsifs et des espaces attractifs, une recomposition démographique des territoires s'opère principalement au profit des cités qui ont fait naître et développer l'économie marchande et industrielle, dont celle liée à l'agriculture.

La diffusion spatiale de la modernité dans les comportements démographiques serait-elle un processus d'évolution « stochastique »⁽¹⁰⁾ ? Il semblerait plutôt que la diffusion spatiale vers la « modernité » s'effectue selon un principe directeur d'extension centrifuge et progressive des comportements, des zones pionnières aux zones les plus résistantes au changement.

La géographie française de l'évolution des comportements démographiques traduit bien ces effets de la diffusion spatiale sous la double réponse des populations : adaptation-résistance aux changements. Malgré l'imperfection du découpage départemental et des indicateurs conjoncturels de synthèse⁽¹¹⁾, trois constats peuvent être définis :

(9) Les possibilités d'expansion démographique dans le cadre de systèmes coutumiers furent très limitées : cession de friches aux cadets, gain d'espaces sur le domaine maritime. Au Japon, « dans la région de Zao, il était interdit, par coutume, d'établir un foyer séparé. Les cadets d'une famille étaient donc obligés de quitter le village et de gagner leur vie ailleurs » [C. Uchida, 1991].

(10) Par analogie avec ce qu'avance Z. Pavlik [1991] à propos de la transition démographique.

(11) Le problème de la preuve :

a) l'observation longitudinale de longue durée est la condition de référence des démonstrations de l'évolution des comportements démographiques. L'inertie de l'intensité des comportements au fil des générations permet des estimations plausibles de l'évolution historique à partir de mesures qui ne peuvent être possibles que pour des cohortes qui s'étagent tout au long de l'histoire. En revanche, le caractère beaucoup plus versatile des calendriers de comportements selon les générations fait que les déductions à partir d'indices synthétiques conjoncturels sont à manier avec beaucoup plus de précaution.

b) Le processus de mutation historique de la relation espace, population, ressource s'effectue sur plusieurs siècles. Cette mutation se réalise à des rythmes différents du calendrier historique selon les populations du globe. Dès lors, les typologies qui peuvent être faites à partir d'observations sur une tranche donnée d'histoire ne peuvent refléter que des stades différents d'évolution dans un même processus.

c) Le choix des indicateurs démographiques est essentiel, puisque l'on sait qu'à la fois des effets structurels et des perturbations peuvent toujours masquer la réalité des différences de niveau observées, ceci étant particulièrement le cas dans les comparaisons géographiques. Il importe donc de pouvoir disséquer au mieux la réalité en déterminant le plus possible des indicateurs très spécialisés. Une source de confusion fréquente dans l'interprétation de la fécondité réside dans l'utilisation d'indicateurs de fécondité générale qui traduisent à la fois la fécondité légitime, la fécondité illégitime et les effets de la nuptialité. Or tout particulièrement dans ce que nous voulons étudier, les effets de la nuptialité étant des éléments majeurs d'explication, il importe de les faire apparaître.

d) La mesure des comportements démographiques reste toujours dépendante du degré d'homogénéité des populations. C'est pourquoi on affine autant que possible les descriptions à l'échelle des populations particulières. Dans l'histoire de la mutation de la relation espace, population, ressource, le zonage géographique est révélateur du processus d'adaptation-résistance à la modernité. Il reste que la définition d'indicateurs géographiques - même réalisés à l'échelon de départements - masque toujours de possibles hétérogénéités spatiales. C'est particulièrement net ici puisque les chemins de la modernité passent par les villes et les zones géographiques où les échanges avec « l'extérieur » sont les plus intenses. Dès lors, des indicateurs démographiques peuvent ne pas apparaître différents (par exemple de la moyenne nationale) à l'échelle d'un département alors qu'il peut y avoir à l'intérieur de ce département des zones géographiques à comportements très différenciés. Cependant, dès lors qu'apparaissent à l'échelon départemental des indicateurs différents, il reste certain qu'il y a dans ce département des populations présentant des comportements très différenciés.

1) *Les zones pionnières de la modernité caractérisées par une fécondité réduite dès la fin du XVIII^e ou le début du XIX^e siècles (cartes 1 et 2) encadrent les grandes villes. Ce sont des zones géographiques d'échanges, en bordure des grands fleuves et de la méditerranée, lieu de destination privilégiée des courants de migrations intérieures⁽¹²⁾ (carte 3).*



Carte 1 - Iq ≤ 500
pour 1831



Carte 2 - Les plus faibles fécondités
légitimes des G. 1891-1929



Carte 3 - Solde migratoire positif
de 1836 à 1901

2) *La progression géographique de la baisse de la fécondité et du rajeunissement de la nuptialité (phénomènes liés) se fait en tâche d'huile des zones pionnières vers les noeuds de résistance coutumière (cartes 4 à 11).*

3) *Les zones de résistance coutumière sont situées dans les secteurs géographiques périphériques ou montagneux⁽¹³⁾ ; les indicateurs départementaux révèlent pour ces zones :*

– la persistance de comportement par *imitation* entre les générations : ce sont les départements de France qui présentent les écarts de fécondité *les plus faibles* entre générations⁽¹⁴⁾ (cartes 12 et 13),

– une régulation par le mariage tardif, le fort célibat et l'émigration (cartes 14, 15⁽¹⁵⁾, 3).

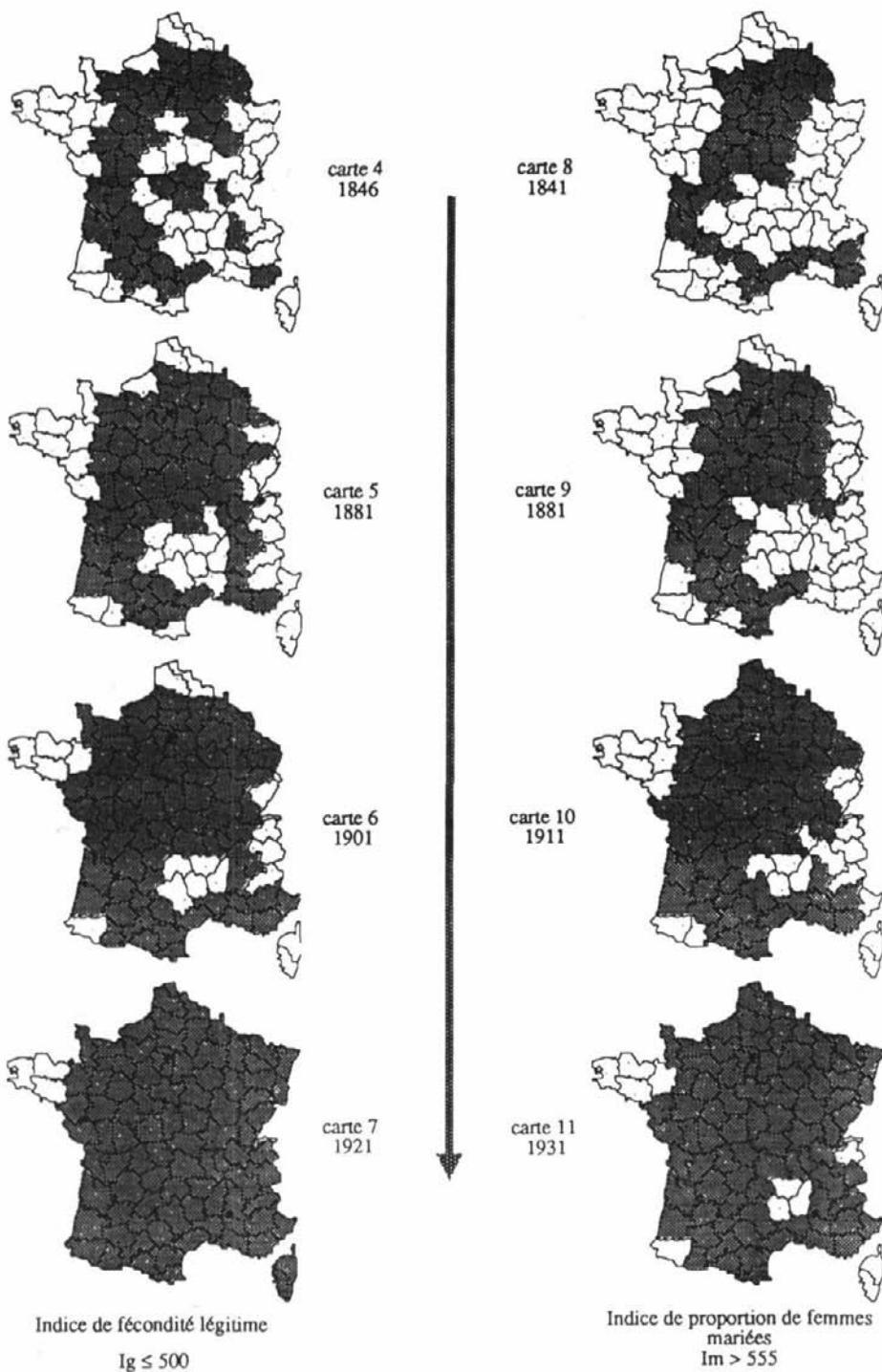
Ces zones de résistance coutumière ayant néanmoins suivi avec retard la même évolution qu'ailleurs notamment dans la tendance au rajeunissement de l'âge au mariage,

⁽¹²⁾ Cette carte est à rapprocher de la carte des départements les plus industriels à l'époque [A. d'Angeville, 1836].

⁽¹³⁾ Cf H. Le Bras, 1986 b, p. 53 ; E. Van de Walle, 1986.

⁽¹⁴⁾ Nous avons reconstitué la descendance des générations 1889 à 1944 pour les départements français (méthode *in* Cahier INED « Travaux et Documents » n° 129, p. 201-203) ; un article ultérieur détaillera les résultats.

⁽¹⁵⁾ Nous n'avons retenu que les proportions de célibataires vers 50 ans du sexe féminin qui, du fait de la moindre mortalité différentielle des célibataires et des non célibataires, approche mieux la fréquence du célibat définitif.





Carte 12 - Les 22 départements présentant les écarts de fécondité générale D_{50} des femmes mariées les plus faibles des G. 1900 à G. 1920



Carte 13 - Les 22 départements présentant les écarts de fécondité générale D_{50} des femmes mariées les plus faibles des G. 1889 à G. 1944



Carte 14 - I_g et $I_m >$ France de 1830 à 1930



Carte 15 - Pourcentage de célibataires vers 50 ans supérieur à la France pour les G. 1756 à G. 1891

il n'est donc pas surprenant d'observer qu'elles ont eu les écarts les plus forts dans l'âge moyen des mères à la naissance des enfants entre la génération 1889 et la génération 1944 (carte 16).

Ces principes d'évolution limités ici à la France pourraient être confirmés à d'autres échelles géographiques⁽¹⁶⁾. Cependant, il convient d'intégrer le processus de transition démographique dans le cadre plus général du processus de régulation des populations qui dépend à la fois des possibilités de ressources (locales ou extérieures) et des possibilités

⁽¹⁶⁾ « L'opposition centre-périphérie est très claire. Les faibles fécondités, largement centrales, se répartissent en deux grands ensembles. Le premier, le plus central, comprend les régions où la baisse de la fécondité résulte d'un contrôle des naissances au sein des couples mariés... Dans le deuxième ensemble, la faible fécondité s'explique plutôt par une limitation du mariage, ce qui témoigne de structures plus traditionnelles ». (J-M. Decroly et J. Vanlaer, 1991, p. 158).



Carte 16 - Les 23 départements ayant eu l'écart le plus élevé dans l'âge moyen des mères à la naissance des enfants de la G. 1889 à la G. 1944

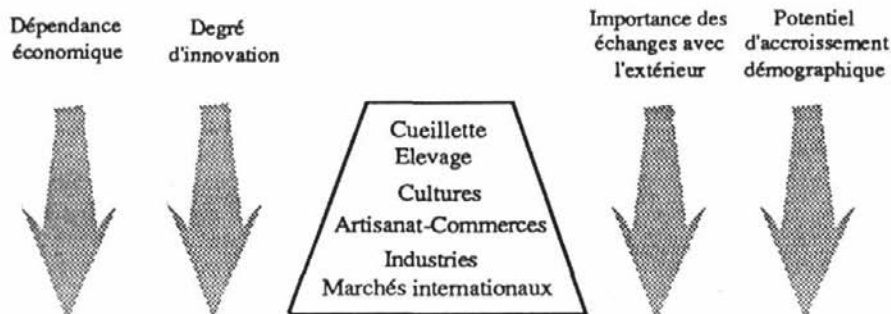
migratoires. Le passage d'une économie de subsistance à une économie de production concurrentielle de champ international semble être dans la logique d'évolution des sociétés. C'est alors que s'effectue également la formidable révolution qui permet à l'homme de vivre quatre fois plus longtemps.

III - Quelles formes d'association entre espace, développement local, régulation démographique ?

Au XVIII^e siècle, Cantillon (1755) écrit que l'importance numérique d'une population « est déterminée par la richesse ou par les moyens de subsistance » ; Malthus alerte ses contemporains sur le décalage grandissant entre l'accroissement exponentiel démographique et l'augmentation arithmétique des ressources⁽¹⁷⁾. Ce constat vaut pour une économie « fermée », sans perspective de progrès technique, et avec une démographie sans mécanisme de régulation. Or l'histoire

semble faire apparaître que si toutes les formes de sociétés existent toujours sur un champ spatial limité, elles sont progressivement conduites à s'ouvrir sur le monde, soit par des impératifs d'évolution économique, soit par des processus d'acculturation, même si elles ne suivent pas le même rythme d'évolution. Nous avons relevé quelques formes de relations entre démographie, espace et ressources.

On admettra que la capacité de peuplement est fonction des ressources disponibles, selon une économie de subsistance (principalement dans un cadre géographique de proximité) et selon une économie productiviste. Le progrès technique doit être intégré comme donnée supplémentaire puisque, permettant d'améliorer les rendements, il a pour effet de pouvoir augmenter les possibilités de capacité d'accueil démographique du régime de la cueillette au système de marché concurrentiel international.



(17) « Tout homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille ne peut le nourrir ou si la société n'a pas besoin de son travail, n'a pas le moindre droit à réclamer une portion de nourriture, et il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature, il n'a point de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller et elle ne tarde pas à mettre elle-même cet ordre à exécution » (Apologue du Banquet, 1803).

En excluant la phase de « cueillette » où les problèmes de relations entre population et ressources ne se posent pas dans les mêmes termes, on peut identifier dix profils de configurations socio-spatiales selon que l'on peut caractériser principalement une économie de subsistance ou une économie productiviste.

Economie de subsistance dominante

Profil I - Société coutumière stable

Société avec un territoire limité, une économie de survie, des échanges peu ou pas monétarisés, peu ou pas d'innovation technique, peu ou pas de contacts avec les autres sociétés.

Ce type caractérise bon nombre de sociétés rurales qualifiées de traditionnelles, avec, suivant les situations géographiques, des contraintes spatiales plus ou moins fortes (plaine, vallée fluviale, île, montagne, désert de sable ou de glace...). La capacité de peuplement est liée au système inventé pour tirer le meilleur parti de l'environnement spatial aux ressources limitées. L'optimum⁽¹⁸⁾ numérique (caractérisé par le niveau de densité) tout comme le degré d'élasticité du peuplement doivent être inversement proportionnels au degré de contraintes spatiales. Au-delà du maximum de peuplement, des régulations sont inventées, les dérogations à l'installation de nouveaux habitants restant sous un fort contrôle social⁽¹⁹⁾.

Profil II - Société coutumière innovante

Une société coutumière sur un territoire limité peut accroître ses moyens de subsistance par un progrès technique qui améliore les rendements et donc permettre une augmentation de la capacité d'accueil démographique, voire favoriser une élasticité plus grande de peuplement. Ainsi en fut-il par exemple de l'application des procédés d'irrigation⁽²⁰⁾. L'augmentation de la capacité de peuplement reste généralement faible.

Profil III - Société coutumière conquérante

Une société coutumière dont la capacité de peuplement est atteinte compte tenu de ses ressources peut choisir d'augmenter sa capacité démographique en occupant des espaces situés hors du périmètre territorial habituellement utilisé⁽²¹⁾. Alors, la capacité de peuplement ne peut augmenter qu'en raison des nouvelles ressources obtenues par la conquête de nouveaux espaces.

Profil IV - Société coutumière itinérante

Ce sont des populations vivant dans un espace immense. Dans le cadre de sociétés coutumières sans grande innovation technique, la densité humaine sera d'autant plus

(18) L'expression est empruntée à A. Sauvy [1949].

(19) Par exemple comme dans les Pyrénées Occidentales [A. Etchelecou, 1991 a], en Slovénie [M. Sircelj, 1991] ; au Japon, à Zao, « le nombre de professions était rigoureusement fixé et le village n'acceptait que ceux qui pratiquaient un nouveau métier » [C. Uchida, 1991].

(20) Par exemple avec l'arrivée des Maures en Andalousie [J. Nadal, 1988].

(21) Par exemple par l'annexion de superficies du domaine maritime comme dans les Pays-Bas, ou par des concessions maritimes à des particuliers comme en Tunisie.

limitée que le mode de subsistance se rapproche de la cueillette⁽²²⁾. La capacité de peuplement peut parfois être forte sous réserve d'innovations techniques et d'esprit d'entreprise ; ces régions peuvent connaître un fort pouvoir attractif (appel d'immigrants)⁽²³⁾.

Profil V - Société urbaine naissante

Le commerce, l'artisanat, les « nouveaux métiers » non liés à la vie rurale entraînent, par l'économie de marché grandissante, une augmentation du pouvoir attractif démographique. L'accroissement de population est généralement fort par l'importance de l'immigration⁽²⁴⁾. La capacité de peuplement est peu liée aux ressources tirées de l'espace environnant mais au système de l'économie de marché (commerces, transformations de matières premières importées, nouveaux métiers liés à la ville).

Economie productiviste dominante

Caractérisée par la multiplication des échanges en dehors du territoire des sociétés coutumières ou traditionnelles, et par la transformation des activités locales dans le cadre de l'évolution vers un marché économique concurrentiel et international, l'économie de production a pour finalité la production de ressources monétaires. La société locale devient un espace économique local qui dépend de son ouverture extérieure (dépendance de plus en plus forte d'autres espaces pour les matières premières et les marchés).

Profil VI - Société rurale exploitée

Des sociétés locales peuvent avoir leurs ressources diminuées parce qu'aux formes d'exploitation traditionnelle ont été substituées (en tout ou partie) des formes d'exploitation du potentiel physique local pour des intérêts étrangers à la société locale. Alors, la capacité locale d'accueil démographique se réduit⁽²⁵⁾.

Profil VII - Secteurs productivistes à caractère rural

Des secteurs géographiques ruraux peuvent être le siège d'une production économique (industries, exploitations agricoles à caractère industriel) fortement liées au marché extérieur (international). Les innovations techniques tendent à réduire la capacité démographique. La paysannerie disparaît progressivement et, avec elle, les valeurs de la société coutumière. Les activités économiques locales sont développées selon les règles du marché concurrentiel international. L'espace est de moins en moins vécu au rythme des saisons ; il est de plus en plus un support matériel pour l'économie de marché⁽²⁶⁾.

Profil VIII - Villes riches

Des secteurs urbains concentrent capital et pouvoir de décision fondés sur des ressources retirées du marché concurrentiel international. Ces zones géographiques bien qu'ayant un espace limité ont un territoire économique extrêmement vaste. Elles ont

(22) Par exemple, le nomadisme ou certaines formes de communautés villageoises africaines.

(23) Par exemple dans la période de conquête du « Nouveau Monde ».

(24) Par exemple le processus d'urbanisation en Europe.

(25) Par exemple les formes prises par l'exploitation coloniale qui ont parfois fait dépendre l'économie locale d'un produit principal pour l'exportation.

(26) Par exemple au pourtour des grandes villes.

un pouvoir démographique attractif au point de présenter des densités parfois exceptionnelles⁽²⁷⁾. Alors, la capacité d'accueil démographique n'est pas liée au potentiel de ressources mais à leur répartition et au confort résidentiel, ce dernier élément pouvant conduire à des pratiques de limitation du peuplement local⁽²⁸⁾.

Profil IX - Espaces urbains répulsifs

Zones géographiques urbaines soumises à de fortes pressions spéculatives pour le foncier (et l'habitat), résultant parfois d'une politique de construction privilégiant plus les implantations de bureaux que le logement. Alors la capacité d'accueil démographique pour le travail peut être beaucoup plus élevée que la capacité d'accueil résidentielle⁽²⁹⁾.

Profil X - Espaces ruraux attractifs

Ce sont des territoires qui ont subi une hémorragie démographique du fait de l'inadaptation de l'économie locale aux exigences du système d'économie concurrentielle. Ces terres délaissées sont devenues attractives en raison d'innovations technologiques qui autorisent des délocalisations territoriales compatibles avec les exigences du marché concurrentiel, en raison de besoins nouveaux, par exemple liés au tourisme, ou en raison de nouveaux choix de résidence liés à l'augmentation de la mobilité. La capacité d'accueil démographique pour les loisirs et pour une résidence tend à dépasser la capacité d'accueil démographique pour le travail.

De ces dix profils, il ressort que si dans le cadre d'un même type d'économie dominante il peut se présenter des variations de formes de relations entre l'espace, les ressources, la population, le passage de l'économie de subsistance à l'économie de production présente toujours des effets démographiques de décomposition-recomposition qui renvoient à un processus de régulation.

Conclusion

Au total, même s'il n'est pas discutable que chaque société possède ses propres modèles culturels et donc une évolution spécifique, il n'en existerait pas moins un même processus global dont la finalité serait liée à un *principe de régulation* qui dépendrait des relations entre *population/espace/ressources*. Dans la phase historique coutumière, les sociétés humaines tendraient à l'établissement de systèmes qui sont fonction des contraintes spatiales et des ressources disponibles. Le développement est alors principalement axé sur la survie et l'imitation de génération en génération.

Les systèmes présentent les effets les plus durables et les plus contraignants dans les zones géographiques à fortes contraintes spatiales, peut-être parce que ces dernières laissent peu de choix. En revanche, c'est dans les zones géographiques à plus faibles contraintes systémiques que la capacité d'innovation, la liberté individuelle conduiraient à transformer et les modes de production des ressources et les comportements démographiques. Les secteurs pionniers de la modernité - les villes d'abord⁽³⁰⁾ - sont des

(27) Par exemple pour les plus grandes villes du monde.

(28) Par exemple par le contingentement des immigrants.

(29) Par exemple les centre-villes dont la population résidente permanente diminue.

(30) Comme on l'observe également en Chine [J.-C. Chesnais et Ch. H. Liu, 1986].

secteurs d'instabilité culturelle (comportementale) notamment en raison des diversités d'origine de leurs habitants ; si c'est là qu'on peut trouver le plus de comportements déviants, c'est aussi par les villes que l'innovation et le modèle de l'enrichissement individuel par la monétarisation des échanges ont peu à peu imposé le modèle de l'économie concurrentielle et internationale. Mais, dès lors, la survie des systèmes traditionnels ou coutumiers est condamnée. Car si le principe de régulation démographique demeure, il change d'échelle : d'objectif local il devient objectif planétaire. Par ailleurs, la relation entre espace, démographie, économie n'est plus une relation de dépendance en raison de la planétarisation des enjeux économiques, en raison de la moindre dépendance des ressources locales pour la survie, en raison des transformations de la territorialité.

Dans l'état d'une société planétarisée (pour l'instant au sens économique), l'existence des individus tend à se dérouler sur des territoires différenciés : pour le travail, pour l'habitat, pour les loisirs, voire pour l'imaginaire ; la démographie ne peut plus se résumer à la capacité du peuplement, puisque la population concernée par un territoire peut, selon les cas, être la population résidente (en permanence, de façon temporaire, saisonnière), la population laborieuse (à temps plein, partiel), la population usagère quotidienne, saisonnière, passagère (pour les commerces, les loisirs) (A. Etchelecou, 1991 b).

L'homme passe d'une société de *contraintes* à une société de *choix*.

Dans une économie de subsistance, l'« *Homme dépend de la Nature* », l'enjeu pour la vie passe par la résolution d'un *paradoxe démo-économique*⁽³¹⁾.

Dans une économie de concurrence internationale, la « *Nature dépend de l'Homme* », l'enjeu pour la vie oblige à surmonter un *paradoxe écolo-économique*⁽³²⁾.

(31) Les contraintes spatiales, l'état de maîtrise technique nécessitent une main d'oeuvre abondante, mais les potentialités vivrières n'étant pas illimitées (économie autarcique), le peuplement doit être nécessairement limité.

(32) L'économie de marché concurrentielle et internationale impose spécialisation et productivité accrues, les transformations de la Nature ne sont plus limitées du fait de l'évolution technologique, mais les ressources naturelles n'étant pas illimitées, leur exploitation doit être nécessairement limitée.

BIBLIOGRAPHIE

- ANGEVILLE d'A., 1836. *Essai sur la statistique de la population française considérée sous quelques-uns de ses rapports physiques et moraux*. Paris, réédition Mouton.
- BENAVENTE J., 1989. « Social change and early fertility decline in Catalonia ». *Revue européenne de Démographie*, Décembre pp. 207-234.
- BRANDT de A., 1901. *Des populations rurales de la France*. Paris, 370 p.
- CANTILLON R., 1755. *Essai sur la nature du commerce en général*. 288 p.
- CHESNAIS J-C. et LIU Ch.H., 1986. « Mariage et régulation démographique : le cas de la Chine ». *Population*, 6, pp. 979-1004.
- COALE A-J., 1986. *The Decline of Fertility in Europe*. Princeton university press, 454 p.
- DECROLY J-M. et VANLAER J., 1991. *Atlas de la population européenne*. Ed. de l'université de Bruxelles, 172 p.
- DUPAQUIER J., 1972. « Le mécanisme autorégulateur des populations traditionnelles ». *Revue de l'institut de Sociologie de Bruxelles*, 2, pp. 177-211.
- ETCHELECOU A., 1991 a. *Transition démographique et système coutumier dans les Pyrénées Occidentales*. INED-PUF, Cahier Travaux et Documents n° 129, 260 p.
- ETCHELECOU A., 1991 b. « Population, Territory, Environment. A new challenge for social regulation ». *Sociologia Ruralis*, vol. XXXI, n° 4, pp. 300-308.
- GARNOT B., 1987. « Fécondité naturelle et limitation des naissances au XVIII^e siècle : l'exemple de Chartres ». Colloque sur les *Transitions démographiques*, Entretiens de Mahler, 17 octobre, pp. 23-32.
- HERITIER-AUGE F., 1988. « Les sociétés humaines et la famille ». *Encyclopaedia Universalis*, Paris, tome 7, pp. 746-750.
- HAJNAL J., 1965. « European marriage patterns » in D.V. Glass et D.E.C. Eversley (eds) *Population in history*, Londres, pp. 101-143.
- KOBAYASHI S., 1991. « Common field systems in the Nepal Himalaya ». Grenoble, 6^e colloque franco-japonais, 5 p.
- KOUAOUCI A., 1986 « Rappports familiaux et migrations. Le cas des maghrébins en Europe ». *Les familles d'aujourd'hui*, AIDELF, Colloque de Genève, pp. 217-217.
- LE BRAS H., 1986 a. *Les Trois France*. Paris, Ed. O. Jacob, 270 p.
- LE BRAS H., 1986 b. « Coût interrompu, contrainte morale et héritage préférentiel » *Communication*, 44, pp. 47-70.
- LEVI-STRAUSS Cl., 1956. « The Family ». in L. Shapiro dir., *Man, Culture and Society*, Oxford University Press, New-York.
- LIVI-BACCI, 1986. *The Decline of Fertility in Europe*. Princeton university press, 199 p.
- MALTHUS T.R., 1803. *Essai sur le principe de population*. Trad. E. Vilquin, INED, 1980, 166 p.
- NADAL J., 1988. *La poblacion espanola (siglos XVI a XX)*. Barcelona, Ariel, 268 p.

- PILON M., 1984. « Nuptialité, fécondité et reproduction sociale chez les Moba-Gourma (Nord Togo) » *Les familles d'aujourd'hui*, Colloque de Genève, AIDELF, pp. 275-284.
- PAVLIK Z., 1991. « Les tendances démographiques longues en Europe de l'Est ». *Population*, 3, pp. 463-478.
- REHER D-S. et IRISO-NAPAL P-L., 1989. « Marital fertility and its determinants in rural and in urban Spain, 1887-1930 ». *Population studies*, 43, pp. 405-427.
- ROUSSEL L., 1989. *La famille incertaine*. Paris, Ed. O. Jacob, 283 p.
- SAUVY A., 1949. « Le peuplement optimum d'une région isolée » in *Dépeuplement rural et peuplement rationnel*. INED-PUF, Travaux et Documents n° 8, pp. 13-29.
- SIRCELJ M., 1991. « La vérification de la thèse de Hajnal concernant la ligne divisant le modèle de la nuptialité de l'Europe de l'Ouest de celui de l'Europe de l'Est ». Congrès européen de Démographie, Paris, 21-25 octobre.
- UCHIDA C., 1991. « La population de la station thermale de Zao ». Grenoble, 6e Colloque franco-japonais de géographie, 16-20 septembre.
- VAN DE WALLE E., 1986. « La fécondité française au XIX^e ». *Communications*. 44, pp. 35-45.